



Dossier de demande de subvention des associations

À retourner avant le 14 décembre 2023

Date de la demande :

1. Identification du demandeur

Association :

Numéro SIRET (si vous en avez un) :

Adresse :

1.1 Personne chargée du dossier

Rôle au sein de l'association :

Nom prénom :

Téléphone :

Adresse :

Site :

Page Facebook :

Autres réseaux sociaux :

1.2 Membres du bureau

Président :

Vice-président :

Secrétaire :

Secrétaire adjoint :

Trésorier :

Trésorier adjoint :



2. Renseignements administratifs concernant l'association

2.1 Renseignements d'ordre administratif et juridique

Date de création de l'association :

Date de la dernière modification des statuts :

Date de déclaration en préfecture :

Date de la dernière modification en préfecture :

Date de publication au journal officiel :

Association simplement déclarée : oui non

Arrêté ministériel ou interministériel (précisez le ou les ministères) :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire au compte :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) : oui non

2.2 Renseignements administratifs concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association (à jour de la cotisation statutaire au 31/12 de l'année écoulée)

Femmes : Hommes : Total :

Nombre de bénévoles et/ou de contrats de volontariat :

Bénévoles : Contrats de volontariat :

Nombre total de salariés

CDI : CDD : Contrat aidé :

3. Présentation de la demande

Type de demande : investissement fonctionnement

Thématique (cocher une case) :

Enfance Amicale Caritative et sociale Associations patriotiques

Culture Enfance Patrimoine Sports & Loisirs

Autres :

Intitulé de la demande :

Montant de la demande :

Description de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



4. Principaux objectifs et programme des événements de l'année en cours

A series of horizontal dotted lines for writing the objectives and program of events.



5. Budget prévisionnel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 Achats		70 Vente de produits finis, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 Subventions d'exploitation	
61 Services extérieurs		État :	
Locations		Conseil Régional	
Entretien et réparation		Conseil Départemental	
Assurance		Commune ou communauté de communes	
Documentation		Organismes sociaux (Caf, etc.)	
62 Autres services extérieurs		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Emplois aidés	
Publicité, publications		Autres établissements publics	
Déplacements, missions		Aides privées (fondation)	
Services bancaires, autres			
63 impôts et taxes		75 Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération		756. Cotisations	
Autres impôts et taxes		758 Dons manuels - Mécénat	
64 Charges de personnel			
Rémunération des personnels		76 Produits financiers	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		77 Produits exceptionnels	
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières		78 Reprises sur amortissements et provisions	
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotation aux amortissements		79 Transfert de charges	
69 Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	



- En soumettant cette demande de subvention, j'accepte que les informations saisies soient exploitées pour les finalités de ce traitement
- L'association certifie l'exactitude des documents et renseignements communiqués dans le présent dossier et ses pièces jointes qui doivent présenter clairement la structure à laquelle ils sont rattachés (papier à en-tête de l'association, tampon, signature...)
- L'association s'engage à fournir au plus tard dans les six mois suivant la clôture de son exercice comptable tous les documents administratifs et comptables nécessaires au contrôle des services de la mairie conformément à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'arrêté du 11/10/2006 ainsi qu'à l'accomplissement des obligations légales de publicité des comptes et communications des articles L3313-1 du CGCT et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.
- Je joins les documents suivants obligatoires pour la demande de subvention
 - Statut
 - Fiche INSEE (de moins de 3 mois) à télécharger sur le site de l'INSEE si immatriculée <https://avis-situation-sirene.insee.fr>
 - RIB
 - Rapport moral d'activités
 - Procès-verbal
 - Rapport financier (Bilan, compte de résultat) et budget prévisionnel annuel
 - Contrat d'engagement républicain daté et signé (CF dernière page du dossier)
- Conformément aux dispositions prévues par la mairie, vous devez faire apparaître notre logo sur tout support ou marquage indiquant notre partenariat (Un kit de communication est à votre disposition à l'adresse : <https://t.ly/UWO6>).

Fait à Pignans, le

Signature

Disposition réglementaire prévue à l'article 6 du P.JL confortant les principes de la République

**CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN
DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

Préambule

- Importance de la contribution des associations à la vie de la Nation.
- Légitimité de la contribution financière des collectivités publiques et du respect des principes républicains par les associations bénéficiaires de subventions.
- Principes énoncés par l'art. 6 de la loi.
- Délimitation de la notion de subvention (art. 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
- Nécessité d'une procédure contradictoire en cas de décision de retrait de subvention par la collectivité (art. L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration).
- Rappel du principe de laïcité de la République – article 1er de la constitution selon lequel « la France est une République (...) laïque ».
- Aménagement de ces dispositions au regard de l'objet de certaines associations.

ENGAGEMENT N° 1 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

- Respecter la liberté de conscience des membres et des tiers.
- S'abstenir de prosélytisme abusif

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ D'ASSOCIATION DES MEMBRES

- Assurer la liberté des membres de se retirer de l'association.
- Assurer le droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

- Égalité devant la loi.
- Égalité femmes-hommes au sein de l'association et prévention de toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.
- Absence de toute différence de traitement injustifiée.

ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA HAINE ET DE LA VIOLENCE

- Ne pas cautionner ou provoquer à la haine ou à la violence.
- Rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

- Ne pas entreprendre, ni soutenir ou cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Ne pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique, notamment des personnes en situation de handicap.
- Protéger la santé et de l'intégrité physique et morale des membres et bénéficiaires des services de l'association, notamment des mineurs.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ORDRE PUBLIC

- Ne pas causer de trouble à l'ordre public.
- Ne pas revendiquer sa propre soustraction aux lois de la République pour un quelconque motif,
- Ne pas recourir aux actions violentes.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA RÉPUBLIQUE

- Respecter l'emblème national, l'hymne national et la devise de la République.